



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2025-DEL-0059

OBJET : Point 4. 1. : Création d'un poste d'Ingénieur Principal et consolidation du tableau des effectifs.

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :**24 juin 2025****Dates de publication :****24 juin 2025****Nbre de conseillers en****exercice : 21****Nbre de votants : 15**

(13 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance :

Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, GANGNEBIEN Jennifer.

Etaient absents :

SERAY Philippe, DEBLOIS – CARON Christine (excusée), DAMOTTE Stéphane, GUYOMARD Nathalie (pouvoir à GANGNEBIEN Jennifer), MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST Damien (excusé), PASQUIER Hugo (pouvoir à BOUCAUT Jean-Baptiste).

M. BOURGOGNE Julien.

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment son article L313-1,****Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,****Vu l'article L332-2 du Code Général de la Fonction Publique,**

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'évolution des besoins de la commune et les nécessités liées au bon fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient de renforcer les effectifs de la Direction de la commune en créant un poste supplémentaire d'adjoint à la Directrice Générale des Services, délégué à la filière technique au grade d'ingénieur principal,

Considérant que l'agent se verra confier des fonctions comprenant en grande partie celles décrites dans le cahier des charges de la convention « Petites villes de demain »,

Considérant que dans le cadre des mesures de relance mise en place par le gouvernement, il pourrait être possible d'obtenir un co-financement du traitement de la personne recrutée à condition toutefois d'exercer des fonctions comprenant en grande partie celles décrites dans le cahier des charges de la convention « Petites villes de demain »,

Considérant que dans le cadre du projet « Petites villes de demain » la commune a besoin de disposer d'une compétence adaptée et particulière lui permettant de répondre aux attendus dans le cadre de ce projet,



Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, la collectivité pourrait, par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, recruter des agents contractuels, sur des emplois permanents, afin de répondre à des besoins temporaires, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires,

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix POUR**

Article 1.

1.1 - De la création du poste suivant :

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet pouvant être occupé, à défaut d'un recrutement de fonctionnaire par un contractuel

Grade	Situation avant délibération	Proposition d'évolution	Situation après délibération
Ingénieur principal	0	+1	1

1.2 - De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe :

- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} juillet 2025.

Article 2. Dit que :

- En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire La fonction pourra être exercée par un contractuel relevant de la catégorie A selon les dispositions relatives à l'article L332-2 du CGFP,
- Le cas échéant, le candidat ou candidate devra dans ce cas justifier d'au moins un diplôme de niveau BAC +5,
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les délibérations communales, les textes en vigueur, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.


Le Secrétaire de séance,
Julien BOURGOGNE.

A HOUDAN, le 2 juillet 2025


Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérécours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

ANNEXE

Grade ou emplois		Emplois budgétaires				
Grades ou emplois	CAT	Titulaires		Non titulaires		Total
		TC	TNC	TC	TNC	
Emplois fonctionnels - 1		1	0	0	0	1
Directeur général des services	A	1	0	0	0	1
Filière administrative - 2		20	1	1	1	23
Attaché principal	A	1	0	1	0	2
Attaché	A	2	0	0	1	3
Rédacteur principal de 1ère Classe	B	2	0	0	0	2
Rédacteur principal de 2ème Classe	B	2	0	0	0	2
Rédacteur	B	2	1	0	0	3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	0	0	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	0	0	0	4
Adjoint administratif	C	5	0	0	0	5
Filière technique - 3		24	4	0	0	28
Ingénieur principal	A	1	0	0	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	0	0	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	0	0	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	0	0	0	4
Adjoint technique	C	15	4	0	0	19
Filière sociale - 4		4	0	0	0	4
Agent spécialisé écoles maternelles principal 1ère classe	C	1	0	0	0	1
Agent spécialisé écoles maternelles principal 2ème classe	C	3	0	0	0	3
Filière police - 5		2	0	0	0	2
Gardien brigadier	C	1	0	0	0	1
Brigadier-chef principal	C	1	0	0	0	1
Total des emplois de 1 à 5 :		51	5	1	1	58

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 4 juillet 2025 16:15
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250704-30929.xml;
078-217803105-20250701-2025_DEL_059-DE-1-2_31803.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-07-04(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_059

Objet acte: Création d'un poste d'Ingénieur Principal et consolidation du tableau des effectifs.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant Acte: 078-217803105-20250701-2025_DEL_059-DE

Rapport d'erreur(s):